

# COMPTE ADMINISTRATIF

## RÉGION NORD-PAS DE CALAIS

**2015**

*Séance plénière des 26 et 27 mai 2016*



**RÉGION  
NORD-PAS DE CALAIS**

Exercice Budgétaire : 2016

Exercice Budgétaire : 2015

**Thème : Finances**

**Objet : Compte administratif 2015 pour la Région Nord – Pas-de-Calais**

La séance plénière du Conseil régional Nord Pas de Calais - Picardie réunie les 26 et 27 mai 2016, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND,

Vu le budget primitif 2015,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires 2015, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'avis émis par la Commission Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques lors de sa réunion du 23 mai 2016,

Vu la présentation du bilan de la gestion pluriannuelle par le Président du Conseil Régional conformément à l'instruction budgétaire et comptable M71,

## **DECIDE**

D'approuver le compte administratif pour 2015 pour la Région Nord – Pas-de-Calais.

DECISION DE LA SEANCE PLENIERE:

**ADOpte DANS SON INTEGRALITE**

**Xavier BERTRAND**

**Président du Conseil régional**

Contrôle de légalité en Préfecture de Région le : 3 juin 2016

## COMPTE ADMINISTRATIF 2015

### REGION HAUTS-DE-FRANCE

Tandis que le budget primitif et les décisions modificatives traduisent des intentions et des choix budgétaires, c'est le compte administratif qui rend compte de la réalité de l'exécution. C'est pourquoi dans la nouvelle gouvernance budgétaire et financière mise en place, le vote du compte administratif sera un moment essentiel permettant de démontrer que les engagements pris ont été tenus et que la trajectoire de redressement des comptes est respectée.

Les comptes administratifs 2015 renvoient eux à la fois à un autre mandat et à deux entités antérieures à la Région Hauts-de-France, à savoir le Nord-Pas de Calais et la Picardie. C'est pourquoi il est proposé trois rapports synthétiques portant respectivement sur :

- le compte administratif 2015 de la Région Nord-Pas de Calais ;
- le compte administratif 2015 de la Région Picardie ;
- le compte administratif 2015 du Nord-Pas de Calais et de la Picardie.

Le troisième a valeur informative. Les deux premiers ont une portée juridique. En effet, en vertu de l'article 133 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, les régions issues d'un regroupement sont compétentes pour arrêter les comptes administratifs des régions auxquelles elles succèdent.

Le présent rapport porte sur les comptes administratifs 2015 consolidés des régions Nord-Pas de Calais et Picardie.

#### **A) La section de fonctionnement dans le compte administratif 2015 : un repli important de l'épargne.**

*a. Recettes réelles de fonctionnement : un impact de la baisse de la dotation globale de fonctionnement à hauteur de 47,7 M€ mais l'effet de recettes exceptionnelles*

En 2015, les recettes réelles de fonctionnement se sont établies à 2 343,8 M€, soit une hausse de 67,7 M€, représentant une hausse de + 3 % par rapport à 2014.

Ainsi, la diminution de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 47,7 M€ a notamment été compensée par :

- une recette exceptionnelle de 30,3 M€ liée au rattrapage, sur le versant Nord-Pas de Calais, d'une sous-compensation du transfert des trains express régionaux ;
- une nouvelle recette de 19,7 M€, sous forme de fraction de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), dans le cadre des transferts de compétences en matière de formation professionnelle issus de la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;
- une augmentation des produits de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) de 10,7 M€, de la TICPE régionale de 18,9 M€ et de la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (TCIV) de 10,6 M€ ;
- la cession de matériel roulant à la région Alsace pour 11,8 M€ ;
- une hausse de 1 M€ des recettes issues de la péréquation (DGF et CVAE) avec un passage de 28,1 M€ à 29,1 M€.

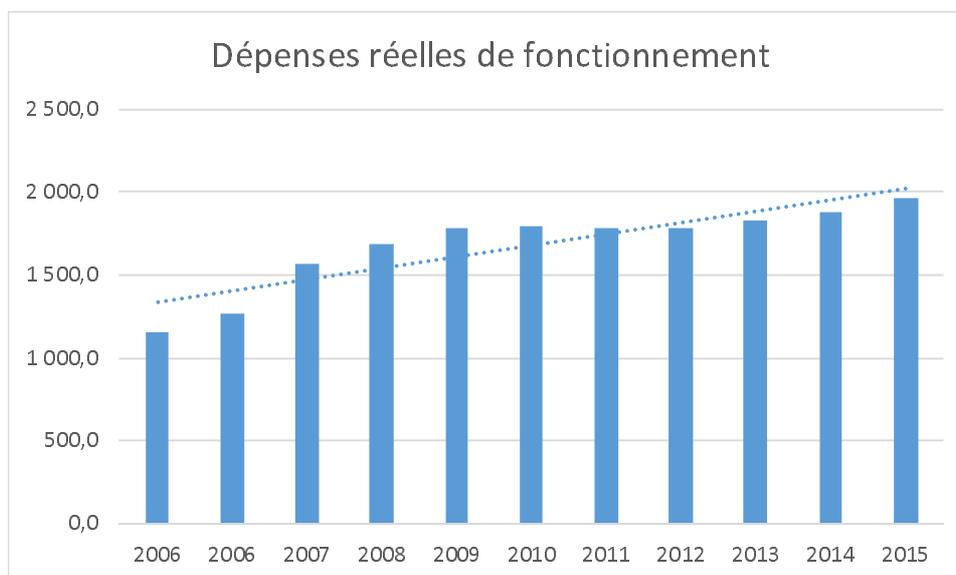
*b. En dépenses réelles de fonctionnement, une hausse de +5,1 % par rapport à 2014*

Les dépenses réelles de fonctionnement ont atteint 1 969,3 M€ en 2015. Elles ont crû de + 5,1 %, ce qui représente un supplément de dépenses de 95,8 M€.

Si la hausse s'explique en partie par les nouvelles compétences transférées en matière de formation professionnelle, elle renvoie avant tout :

- à une trajectoire de moyen terme d'augmentation soutenue de la dépense ;
- à un effet lié à la base de référence 2014 pour le financement des trains express régionaux.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont cru de +2,5% en 2013 et +2,4% en 2014. Ces données de moyen terme font ainsi apparaître un tendanciel d'augmentation soutenue chaque année, et donc un défaut de maîtrise dans un contexte où l'inflation et la croissance étaient toutes deux quasiment nulles :



La maîtrise faciale des dépenses en 2014 s'explique par le changement des modalités de prise en charge de la subvention d'exploitation des trains express régionaux, payée à hauteur de 80% au lieu de 100% jusqu'ici. Par conséquent, l'exercice budgétaire 2015 a été impacté par le paiement du solde de 46,4 M€ - en plus des 80% de la facture 2015, ce qui représente un peu plus d'un tiers de la croissance constatée d'un exercice à l'autre.

Le niveau d'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement signifie mécaniquement une baisse importante de l'épargne. Entre 2014 et 2015, l'épargne brute a diminué de 28,1 M€ (-7%) pour s'établir à 374,5 M€ ; l'épargne nette s'est repliée de 34,8 M€ (-13,8 %) pour être limitée à 219,1 M€.

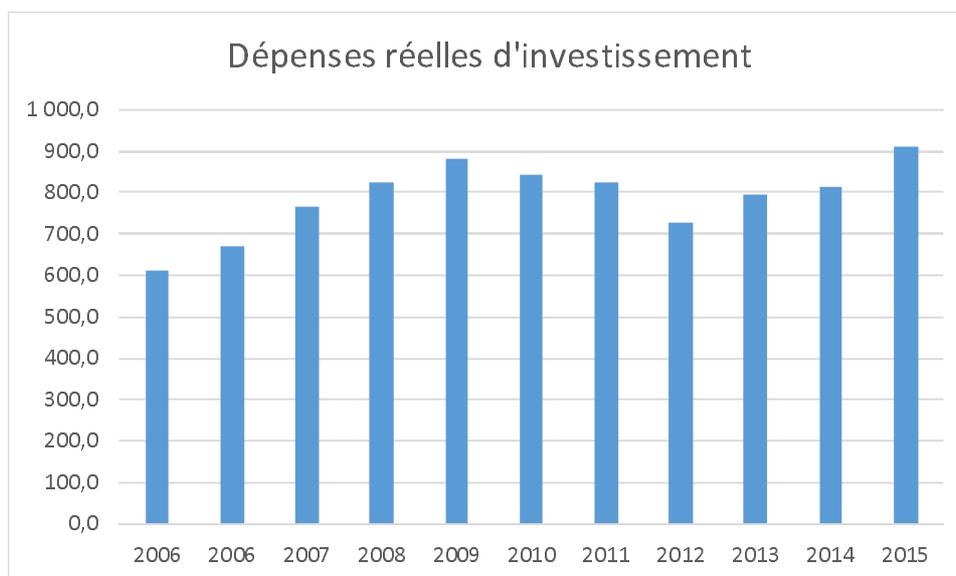
**B) La section d'investissement dans le compte administratif 2015 : une accélération de l'investissement au prix d'un recours élevé à l'emprunt**

*a. Recettes réelles d'investissement, un recours au préfinancement du FCTVA à hauteur de 24,7 M€*

En 2015, les recettes réelles d'investissement ont atteint 305,2 M€, soit une hausse de 30,2 M€, représentant +11 % par rapport à 2014. La hausse correspond principalement au recours, à hauteur de 24,7 M€, au préfinancement du FCTVA.

*b. Dépenses réelles d'investissement : une accélération par rapport à 2014 et par rapport à la moyenne du cycle 2010-2014*

En 2015, les dépenses réelles d'investissement ont atteint le niveau le plus élevé de la décennie 2005-2015, à savoir 908,3 M€. Par rapport à 2014, la hausse est de 94,2 M€, soit +11,6 %.



**C) Un héritage au 31 décembre 2015 sous forme de résultat comptable et de situation des ratios financiers**

*a. Un résultat comptable de 64,1 M€*

En 2015, pour la Région Hauts-de-France, en intégrant les mouvements d'ordre, en fonctionnement, les titres ont atteint 2 573,4 M€ et les mandats 2 353 M€, soit un solde de 221 M€. En ajoutant le résultat de fonctionnement reporté de 2014, à savoir 34,9 M€, le total atteint 255,9 M€.

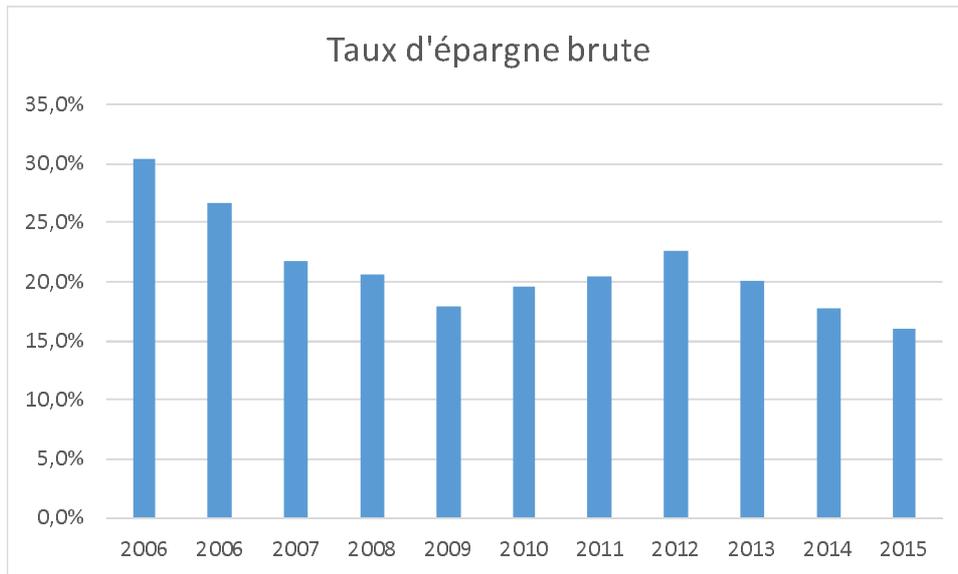
En investissement, les titres se sont élevés à 1 554,5 M€, les mandats à 1 488,6 M€, soit un solde de 65,9 M€ auquel il convient d'ajouter la couverture du déficit d'investissement 2014 de 257,7 M€. Ainsi, le besoin de financement 2015 a été de 191,8 M€.

C'est pourquoi le résultat de clôture de l'exercice 2015 de la Région Hauts-de-France a atteint 64,1 M€.

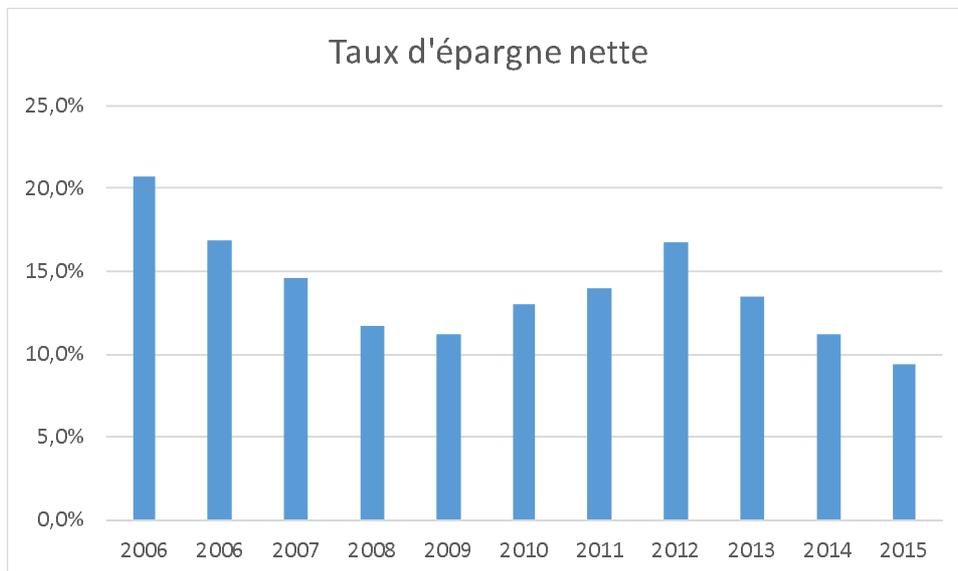
*b. Des ratios financiers dégradés au 31 décembre 2015*

Aussi bien en envisageant le taux d'épargne brute que le taux d'épargne nette ou la capacité de désendettement, la situation financière au 31 décembre apparaît préoccupante. L'inquiétude résulte plus encore du rythme de la dégradation que du niveau des indicateurs.

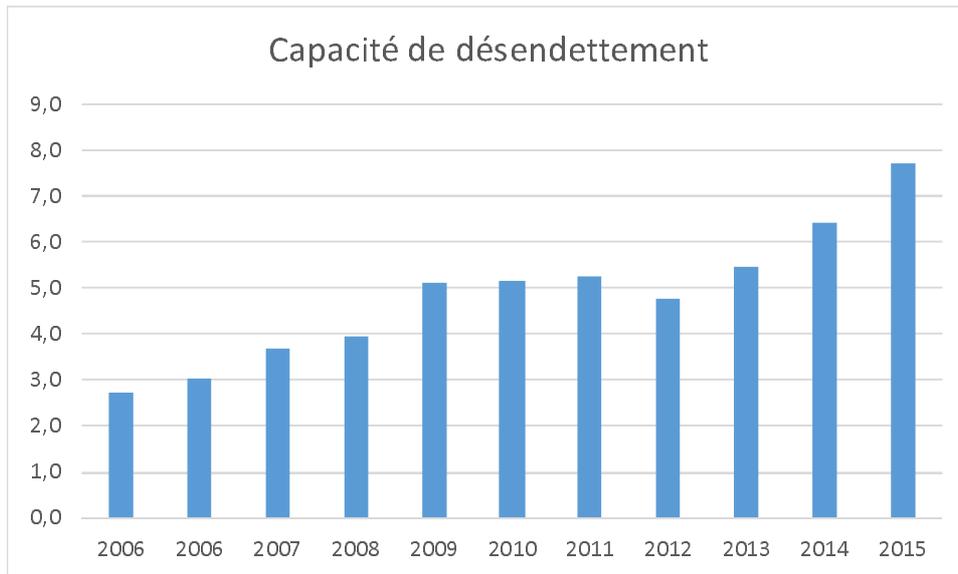
En 2015, le taux d'épargne brute a diminué de près de 1,7 point en passant de 17,7 % à 16 %. Depuis 2012, il existe une baisse de l'ordre de 2 points chaque année. Entre 2005 et 2015, l'épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement a diminué de moitié en passant de 30,4 % à 16 %.



Le taux d'épargne nette a diminué dans les mêmes proportions (1,8 point) en 2015 et conformément à la tendance des années précédentes :



En 2015, la capacité de désendettement s'est allongée de 1,3 an pour atteindre 7,7 années. Ainsi, 2015 marque une accélération de la dégradation.



\* \* \*

C'est à partir de cette situation, et après avoir honoré en 2016 les factures en attente, qu'une trajectoire de redressement des comptes est engagée. La formalisation de la stratégie budgétaire et financière du mandat au service de ce redressement a été présentée dans le rapport d'orientations budgétaires 2016 et le compte administratif 2016 sera l'occasion d'un premier point d'étape.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2015**  
**REGION NORD-PAS-DE-CALAIS**

Tandis que le budget primitif et les décisions modificatives traduisent des intentions et des choix budgétaires, c'est le compte administratif qui rend compte de la réalité de l'exécution. C'est pourquoi dans la nouvelle gouvernance budgétaire et financière mise en place, le vote du compte administratif sera un moment essentiel permettant de démontrer que les engagements pris ont été tenus et que la trajectoire de redressement des comptes est respectée.

Les comptes administratifs 2015 renvoient eux à la fois à un autre mandat et à deux entités antérieures à la Région Hauts-de-France, à savoir le Nord-Pas de Calais et la Picardie. C'est pourquoi il est proposé trois rapports synthétiques portant respectivement sur :

- le compte administratif 2015 de la Région Nord-Pas de Calais ;
- le compte administratif 2015 de la Région Picardie ;
- le compte administratif 2015 du Nord-Pas de Calais et de la Picardie.

Le troisième a valeur informative. Les deux premiers ont une portée juridique. En effet, en vertu de l'article 133 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, les régions issues d'un regroupement sont compétentes pour arrêter les comptes administratifs des régions auxquelles elles succèdent.

Le présent rapport porte sur le compte administratif 2015 de la Région Nord-Pas-de-Calais.

**D) La section de fonctionnement dans le compte administratif 2015 : un repli important de l'épargne**

*c. Recettes réelles de fonctionnement : un impact de la baisse de la dotation globale de fonctionnement à hauteur de 32,2 M€ mais l'effet de recettes exceptionnelles*

En 2015, les recettes réelles de fonctionnement se sont établies à 1 600,3 M€, soit une hausse de 62,3 M€, représentant +4,1 % par rapport à 2014.

Ainsi, la diminution de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 32,2 M€ a notamment été compensée par :

- une recette exceptionnelle de 30,3 M€ liée au rattrapage d'un défaut de compensation historique du transfert des trains express régionaux ;
- une nouvelle recette de 14,7 M€, sous forme de fraction de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), dans le cadre des transferts de compétences en matière de formation professionnelle issus de la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;
- une augmentation des produits de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) de 10,4 M€, de la TICPE de 14,2 M€ et de la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (TCIV) de 4,9 M€ ;
- la cession de matériel roulant à la Région Alsace pour 11,8 M€ ;
- une hausse de 3,9 M€ des recettes issues de la péréquation (DGF et CVAE) avec un passage de 23,2 M€ à 27,1 M€.

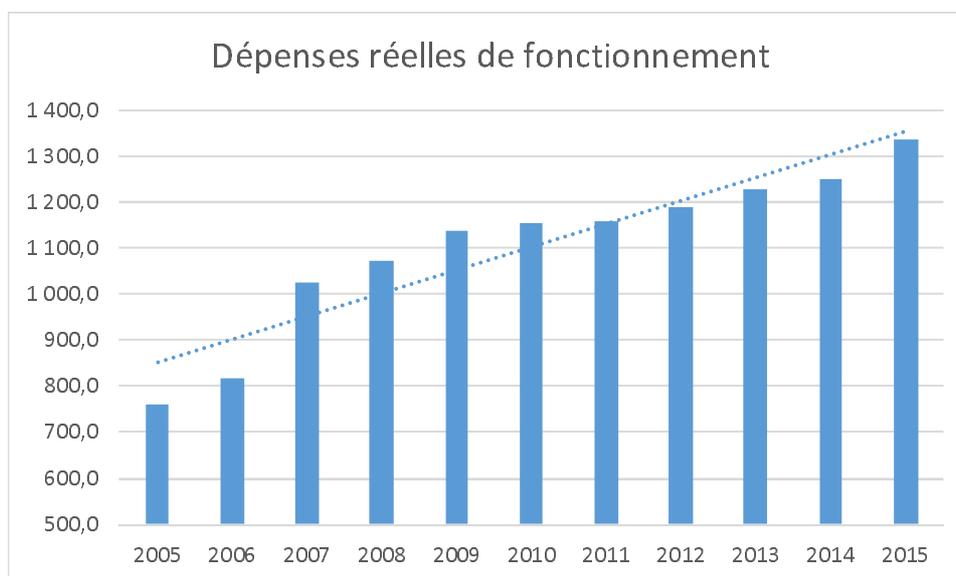
*d. Dépenses réelles de fonctionnement : une hausse de 6,2 % par rapport à 2014.*

Les dépenses réelles de fonctionnement ont atteint 1 336,6 M€ en 2015. Elles ont crû de +6,2 %, ce qui représente un supplément de dépenses de 85,2 M€.

Si la hausse s'explique en partie par les nouvelles compétences transférées en matière de formation professionnelle, elle résulte avant tout :

- d'une trajectoire de moyen terme d'augmentation soutenue de la dépense ;
- d'un effet lié à la base de référence 2014 pour le financement des trains express régionaux.

La croissance des dépenses réelles de fonctionnement a été soutenue depuis 2010 : +2,7% en 2012, +3,1% en 2013, +1,9% en 2014. Ces données de moyen terme font ainsi apparaître un tendanciel d'augmentation de 2 % à 3 % par an, et donc un défaut de maîtrise dans un contexte où l'inflation et la croissance étaient toutes deux quasiment nulles :



La maîtrise faciale des dépenses en 2014 s'explique par le changement des modalités de prise en charge de la subvention d'exploitation des trains express régionaux, payée à hauteur de 80% au lieu de 100% jusqu'ici. Par conséquent, l'exercice budgétaire 2015 a été impacté par le paiement du solde de 46,4 M€ - en plus des 80% de la facture 2015, ce qui représente un peu plus d'un tiers de la croissance constatée d'un exercice à l'autre.

Le niveau d'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement signifie mécaniquement une baisse importante de l'épargne. Entre 2014 et 2015, l'épargne brute a diminué de 22,9 M€ et 8 % pour s'établir à 263,8 M€ ; l'épargne nette s'est repliée de 27,5 M€ et 16,2 % pour être limitée à 142,3 M€.

### **E) La section d'investissement dans le compte administratif 2015 : une accélération de l'investissement au prix d'un recours élevé à l'emprunt**

#### *c. Recettes réelles d'investissement, un recours au préfinancement du FCTVA à hauteur de 20,5 M€*

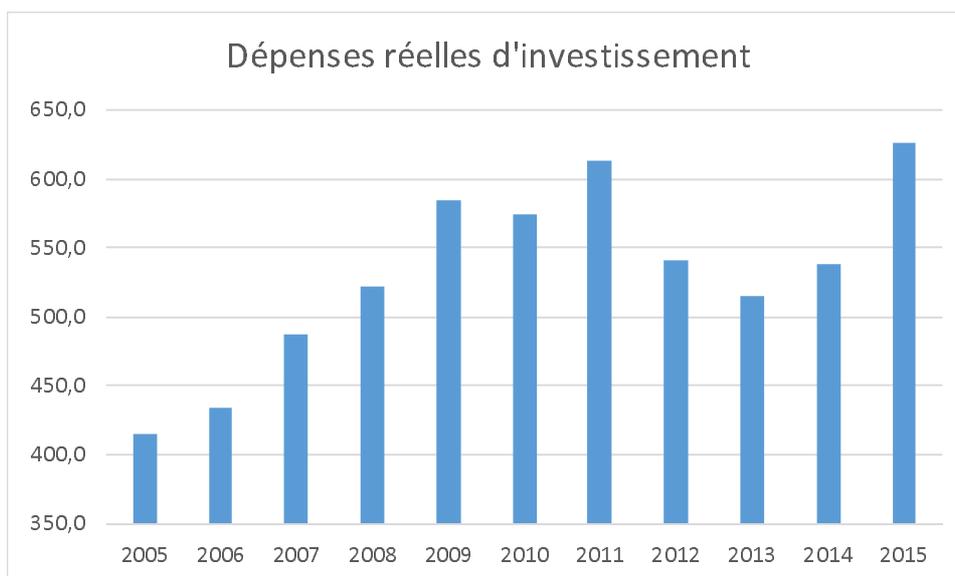
En 2015, les recettes réelles d'investissement ont atteint 214,1 M€, soit une hausse de 45,3 M€, représentant +26,8 % par rapport à 2014.

La hausse s'explique notamment par :

- le recours au préfinancement du FCTVA (20,5 M€) ;
- des versements de la Commission européenne au titre de Calais port 2015 et du projet portuaire Bridge (14,9 M€) ;
- des recettes dans le cadre des travaux du stade Bollaert (17,9 M€).

#### *d. Dépenses réelles d'investissement, une accélération par rapport à 2014 et par rapport à la moyenne du cycle 2010-2014*

En 2015, les dépenses réelles d'investissement ont atteint le niveau le plus élevé de la décennie 2005-2015, à savoir 625,5 M€. Par rapport à 2015, la hausse est de 88 M€, soit +16,4 % :



**F) Un héritage au 31 décembre 2015 sous forme de résultat comptable et de situation des ratios financiers.**

*a. Un résultat comptable de 54,5 M€*

En 2015, en intégrant les mouvements d'ordre, en fonctionnement, les titres ont atteint 1 712,7 M€ et les mandats 1 604 M€, soit un solde de 108,7 M€. En ajoutant le résultat de fonctionnement reporté de 2014, à savoir 30,2 M€, le total atteint 138,9 M€.

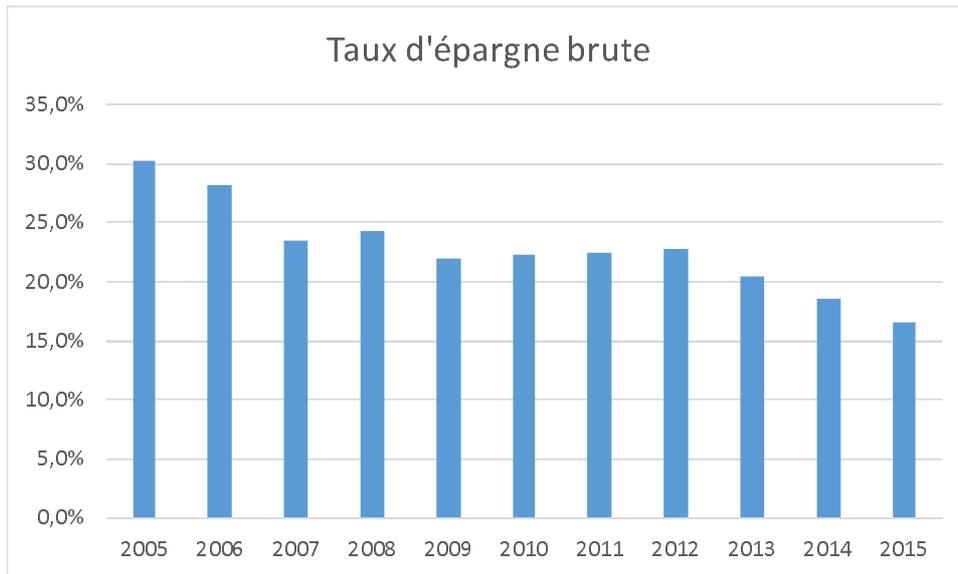
En investissement, les titres se sont élevés à 1 077,1 M€, les mandats à 1 046,6 M€, soit un solde de 30,5 M€ auquel il convient d'ajouter la couverture du déficit d'investissement 2014 de 114,9 M€. Ainsi, le besoin de financement 2015 a été de 84,4 M€.

C'est pourquoi le résultat de clôture de l'exercice 2015 a atteint 54,5 M€.

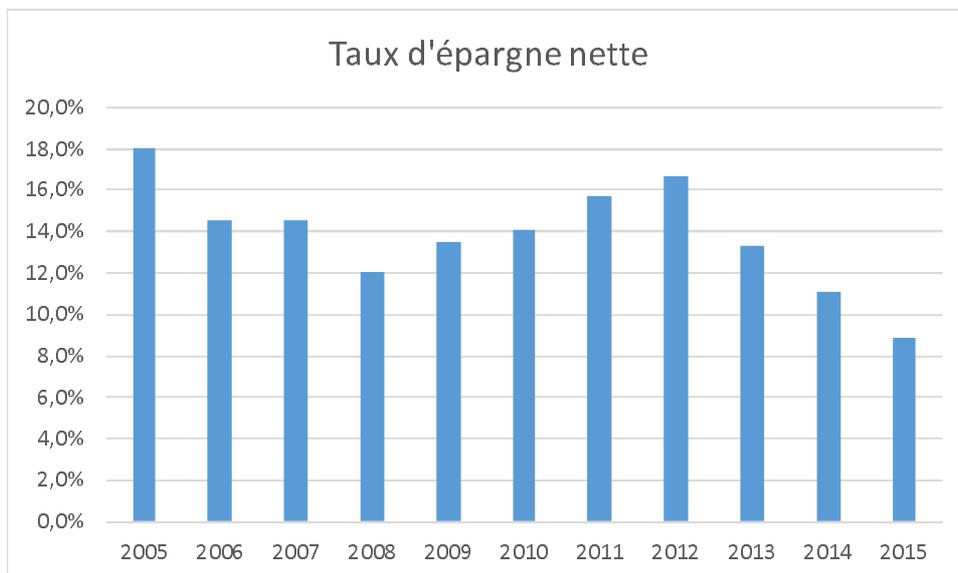
*b. Des ratios financiers dégradés au 31 décembre 2015*

Aussi bien en envisageant le taux d'épargne brute que le taux d'épargne nette ou la capacité de désendettement, la situation financière au 31 décembre apparaît préoccupante. L'inquiétude résulte plus encore du rythme de la dégradation que du niveau des indicateurs.

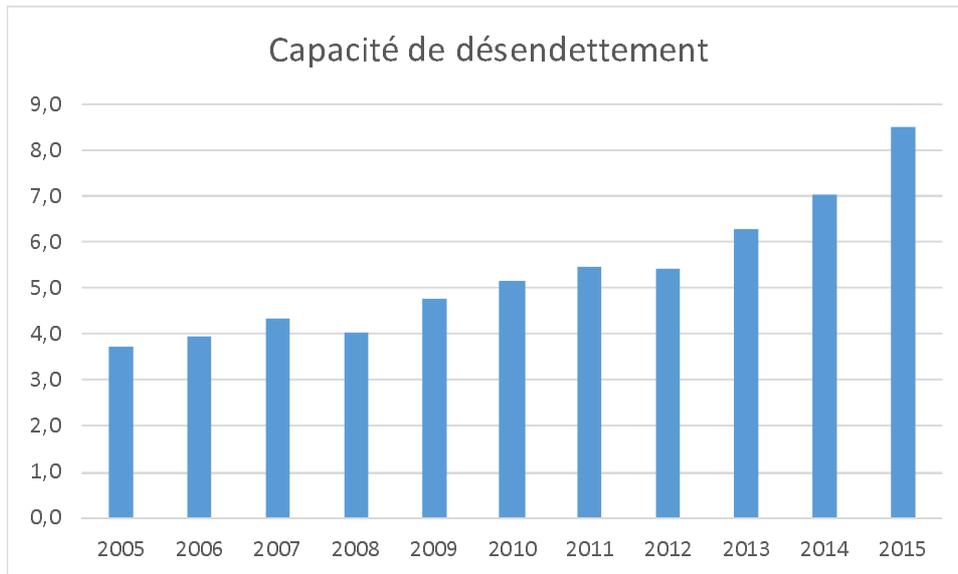
En 2015, le taux d'épargne brute a diminué de près de 2 points en passant de 18,6 % à 16,5 %. Depuis 2012, il est constaté une baisse annuelle du ratio de 2 points. Entre 2005 et 2015, l'épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement a diminué de moitié en passant de 30,2 % à 16,5 % :



Le taux d'épargne nette a lui diminué de plus de 2 points en 2015 conformément à la tendance des années précédentes :



En 2015, la capacité de désendettement s'est allongée de 1,5 an pour atteindre 8,5 années. Ainsi, 2015 marque une accélération de la dégradation.



\* \* \*

C'est à partir de cette situation, et après avoir honoré en 2016 les factures en attente, qu'une trajectoire de redressement des comptes est engagée. La formalisation de la stratégie budgétaire et financière du mandat au service de ce redressement a été présentée dans le rapport d'orientations budgétaires 2016 et le compte administratif 2016 sera l'occasion d'un premier point d'étape.



**RÉGION  
NORD-PAS DE CALAIS**